



VILLE DE SAINTÉ-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT 1314-2021-Z-10
RÈGLEMENT 1314-2021-PC-4**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire du 18 septembre 2023, adoptait les règlements suivants :

RÈGLEMENT 1314-2021-Z-10 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter certaines corrections à la réglementation d'urbanisme (omnibus).

RÈGLEMENT 1314-2021-PC-4 amendant le *Règlement sur les permis et certificats numéro 1314-2021-PC* visant à retirer l'exigence d'obtenir certains permis de construction

La Municipalité régionale de comté les Pays-d'en-Haut a délivré le certificat de conformité en date du 13 octobre 2023 pour ces règlements.

Les règlements sont déposés au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et sont entrés en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SAINTÉ-ADÈLE, le 13 octobre 2023.

Mme Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste